

1319 - TRIDEX KS96- 600ML

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**1.1 Identificateur de produit:**

TRIDEX KS96- 600ML

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**Emploi de la substance / de la préparation:**

Adhésif. Agent d'étanchéité

Usages déconseillés:

Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Non Classé

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Non Classé

Pictogrammes de danger:



GHS07
Attention

Mention d'avertissement:

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: Triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, Dioctylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain

Mentions de danger:

Conseils de prudence:

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Le processus de durcissement libère une petite quantité de méthanol.

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

/

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Triméthoxyvinylsilane	- Numéro CAS : 2768-02-7 - Numéro CE : 220-449-8 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513215-52-XXXX	<3%	Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 Skin Sens. 1B - H317	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	- Numéro CAS : 1760-24-3 - Numéro CE : 217-164-6 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119970215-39-XXXX	<3%	Acute Tox. 4 - H332 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1B - H317 STOT RE 2 - H373	
Diocylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain	- Numéro CAS : 54068-28-9 - Numéro CE : 483-270-6 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000020199-67-XXXX	<1%	Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 2 - H371	
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	- Numéro CAS : 52829-07-9 - Numéro CE : 258-207-9 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119537297-32-XXXX	<1%	Eye Dam. 1 - H318 Repr. 2 - H361f Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	Facteur M (aigu) = 1
Méthanol	- Numéro CAS : 67-56-1 - Numéro CE : 200-659-6 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119433307-44-XXXX	<0.1%	Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:	- Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. - Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.
Après inhalation:	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Après contact avec la peau:	Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition. Enlever toute contamination avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyant pour la peau reconnu. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Après contact avec les yeux:	Rincer à l'eau. Ne pas frotter l'oeil. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Après ingestion:	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion

Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact cutané

Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Indications pour le médecin

Traiter en fonction des symptômes. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Agents d'extinction non appropriés:

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dangers particuliers

Aucun connu

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers:

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

/

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4 Référence à d'autres sections:

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Précautions d'utilisations

Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Précautions de stockage

Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages.

Classe de stockage

Solides combustibles qui ne peuvent être affectés à aucun des LGK susmentionnés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Méthanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle

* = Risque de pénétration percutanée.

Triméthoxyvinylsilane (CAS: 2768-02-7)

DNEL

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 27.6 mg/m³

- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.9 mg/kg/jour

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine (CAS: 1760-24-3)

PNEC

- Eau douce; 0.062 mg/l

- Eau de mer; 0.006 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 25 mg/l

- Sédiments (eau douce); 0.22 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 0.022 mg/kg

Diocetylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain (CAS: 54068-28-9)

DNEL

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 84 mg/m³

- Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 84 mg/m³

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.091 mg/m³

- Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.091 mg/m³

- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.07 mg/kg/jour

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) (CAS: 52829-07-9)

DNEL

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.27 mg/m³

- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.8 mg/kg/jour

PNEC

- Eau douce; 0.004 mg/l

- Rejet intermittent, eau douce; 0.007 mg/l

- Eau de mer; 0.38 µg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 1 mg/l

- Sédiments (eau douce); 5.9 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 0.59 mg/kg

- Sol; 1.18 mg/kg


Méthanol (CAS: 67-56-1)

DNEL

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 130 mg/m³

- Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 130 mg/m³
- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 130 mg/m³
- Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 130 mg/m³
- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
- Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
Protection des mains:	Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.
Protection des yeux:	Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps:	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
Protection respiratoire:	Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.
Pictogrammes:	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.
Autres informations:	Mesures d'hygiène : Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Noir
Odeur:	Faible
Seuil olfactif:	Pas d'information disponible
valeur du pH:	Impossibilité technique
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	/
Point de fusion:	Pas d'information disponible
Point de congélation:	/
Point d'ébullition:	Pas d'information disponible
Point d'éclair:	Non applicable
Auto-inflammation:	400 °C
Température de décomposition:	Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gazeux):	Pas d'information disponible
Pression de vapeur à 20 °:	Pas d'information disponible
Densité à 20 °C:	/
Densité relative:	1.44 - 1.54
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble dans l'eau
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	/
Viscosité Dynamique:	600 - 1000 Pa s @ 20°C
Danger d'explosion:	N'est pas considéré comme explosif
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	Pas d'information disponible
Supérieure:	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes:	Ne répond pas aux critères de classification des comburants
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable
Teneur en COV:	/
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible

9.2 Autres informations:

Non disponible

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2 Stabilité chimique:

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction potentiellement dangereuse connue. Curing process releases a small amount of methanol.

10.4 Conditions à éviter:

Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles:

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne se décompose pas utilisé/stocké comme recommandé. Les prod. de déc. thermique/de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs, CO₂, CO, NO_x.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acute toxiciteit - inademing

Indications (DL₅₀ inhalation) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) : 1.233,3

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) : 133,99

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée : Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un : Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. : Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration : Non pertinent. Solide.

Information générale : La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le processus de durcissement libère une petite quantité de méthanol.

Ingestion : Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact cutané : Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Voie d'exposition : Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles : Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Considérations médicales : Affections cutanées et allergies.

Informations toxicologiques sur les composants

Triméthoxyvinylsilane

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) : 6.899,0

Espèces : Rat

Indications (DL₅₀ orale) : DL₅₀ 7120 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) : 6.899,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) : 3.158,0

Espèces : Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) : DL₅₀ 3434 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) : 3.158,0

Toxicité aiguë - inhalation

Résumé : Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë inhalation DL₅₀ vapeurs mg/l) : 16,8

Espèces : Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) : 16,8

Sensibilisation cutanée

Résumé : Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) : 2.295,0

Espèces : Rat

ETA orale (mg/kg) : 2.295,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ orale) : DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Résumé : Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) : 1,49

Espèces : Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) : 1,49

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Lapin

Sensibilisation cutanée

Résumé : Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée : Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye : Sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép : STOT Rep. 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voie respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Organes cibles Voie respiratoire

Diocylbis(pentaan-2,4-dionato-O,O')tin*Toxicité aiguë - orale*

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ mg/kg) : 2.500,0

Espèces : Rat

ETA orale (mg/kg) : 2.500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) : DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale, Rat

Sensibilisation cutanée

Résumé : Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris : Sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Résumé : STOT Single 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système immunitaire, Thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Exposition unique STOT un : NOAEL 1.8 mg/kg/jour, Orale, Rat 7 jours Données de références croisées.

Organes cibles : Système immunitaire Thymus

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)*Toxicité aiguë - orale*

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) : 3.700,0

Espèces : Rat

ETA orale (mg/kg) : 3.700,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) : 3.170,0

Espèces : Rat

ETA cutanée (mg/kg) : 3.170,0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résumé : Provoque des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Lapin

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité : Susceptible de nuire à la fertilité.

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Toxicité aquatique:

Toxicité aquatique aiguë

Résumé : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique chronique

Résumé : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

Triméthoxyvinylsilane

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson : CL₅₀, 96 heures: 191 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques : CE₈₀, 48 heures: 168.7 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques : CE₈₀, 72 heures: >89 mg/l, Algues d'eau douce

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson : CL₈₀, 96 heures: 597 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques : CE₈₀, 48 heures: 81 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques : CE₅₀, 72 heures: 8.8 mg/l mg/l, Algues

Toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques : NOEC, 21 jours: => 1 mg/l, Daphnia magna

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ : 0.1 < C(E)L50 ≤ 1

Facteur M (aigu) : 1

Toxicité aiguë - poisson : CL₅₀, 96 heures: 4.4 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques : CL₅₀, 48 heures: 8.58 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques : CE₅₀, 72 heures: 0.705 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques : NOEC, 21 jours: 0.23 mg/l, Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité:

La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Informations écologiques sur les composants

Triméthoxyvinylsilane

Persistance et dégradabilité : Non facilement biodégradable.

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Persistance et dégradabilité : La substance est facilement biodégradable.

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Biodégradation : Dégradation 24% : 28 jours

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation. La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage

Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

Triméthoxyvinylsilane

Potentiel de bioaccumulation : La bioaccumulation est peu probable.

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Potentiel de bioaccumulation : La bioaccumulation est peu probable.

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Coefficient de partage log Pow: 0.35

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas de données disponibles. Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

Triméthoxyvinylsilane

Coefficient d'adsorption/désorption : Faible potentiel d'adsorption attendu.

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Coefficient d'adsorption/désorption : - Koc: 0.2 @ 20°C

Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Coefficient d'adsorption/désorption : Sol - Log Koc: 4.2 @ 20°C

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes:

Aucun connu

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:**13.1 Méthodes de traitement des déchets:****Indications complémentaires:****Information générale**

Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

Classe déchet

Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED). 08 04 09*

Section 14: Informations relatives au transport:

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN:

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	Non applicable
VN-nr (IATA):	Non applicable
VN-nr (IMDG):	Non applicable
VN-nr (RID):	Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA):	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG):	Non applicable

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Étiquettes de danger (ADR/RID):	Aucun marquage transport nécessaire
Étiquettes de danger (IATA):	Aucun marquage transport nécessaire
Étiquettes de danger (IMDG):	Aucun marquage transport nécessaire

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA):	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG):	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:
Marine Polluant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Non applicable

14.6.1 Transport par voie terrestre:

14.6.2 Transport maritime:

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

14.6.5 Transport ferroviaire:

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Source: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Autres informations:

- Conseils de formation : Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
- Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Eye Irrit. 2 - H319: Skin Sens. 1B - H317: : Méthode par le calcul

Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système immunitaire, Thymus).
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voie respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
Eye Irrit. = Irritation oculaire
Skin Sens. = Sensibilisation cutanée

Révision: 09/12/2021
Autres informations: 11/01/2022

Numéro de version: 16